



Calendrier, épreuves et textes de référence des concours du second degré, session 2015

Ministère de l'Éducation nationale, version juillet 2014

dimanche 12 octobre 2014

Source : Guide concours personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des collèges et lycées, site du Ministère de l'Éducation nationale.

« Les épreuves des concours du Capes, Capeps, Capet, CAPLP et de CPE ont été modifiées par des arrêtés publiés au Journal officiel du 27 avril 2013 modifiés. Celles des concours de l'agrégation et de conseiller d'orientation-psychologue n'ont pas modifiées ».

Calendrier des concours du second degré de la session 2015

Les inscriptions aux concours de la session 2015 auront lieu par internet du jeudi 11 septembre 2014, à partir de 12h00, au mardi 21 octobre 2014, 17 heures, heure de Paris.

[Lien vers le calendrier \(précisé ultérieurement\) des épreuves d'admissibilité, d'admission et des résultats.](#)

Les épreuves

- [Descriptif des épreuves de l'agrégation externe section histoire.](#)
- [Descriptif des épreuves de l'agrégation externe section géographie.](#)
- [Descriptif des épreuves de l'agrégation interne et du concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés \(CAERPA\) section histoire et géographie.](#)
- [Le concours externe, le concours interne et le troisième concours de recrutement de professeurs certifiés en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré \(Capes\) : Arrêté du 19 avril 2013](#)
- **Capès (extrait de l'annexe I de l'arrêté du 19 avril 2013) :**
Section histoire et géographie

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

A. — Épreuves écrites d'admissibilité

1° Composition.

La composition porte sur l'une des questions mises au programme.

A la composition peut être ajoutée une question complémentaire sur l'exploitation de la thématique proposée dans le cadre des enseignements.

Lorsque la composition porte sur la géographie, elle peut comporter un exercice cartographique.

Durée : cinq heures, coefficient 1.

2° Commentaire de documents.

A partir d'une analyse critique des documents scientifiques se rapportant au programme, le candidat propose une exploitation adaptée à un niveau donné. Il expose et justifie ses choix, ses objectifs et ses méthodes. Une production graphique peut être demandée.

Durée : cinq heures, coefficient 1.

Lorsque la première épreuve d'admissibilité porte sur l'histoire, la seconde épreuve d'admissibilité porte sur la géographie. Lorsque la première épreuve d'admissibilité porte sur la géographie, la seconde épreuve d'admissibilité porte sur l'histoire.

B. — Epreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

1° Epreuve de mise en situation professionnelle.

L'épreuve porte sur une des deux parties (histoire ou géographie) du champ disciplinaire, tirée au sort.

Le candidat construit un projet de séance de cours comprise dans un projet de séquence d'enseignement, sur un sujet proposé par le jury, éventuellement accompagné de documents divers (scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels, travaux d'élèves). L'exposé du candidat est suivi d'un entretien avec le jury, au cours duquel le candidat est conduit à justifier ses choix didactiques et pédagogiques.

Durée de la préparation : quatre heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum) ; coefficient : 2.

2° Epreuve d'analyse de situation professionnelle.

L'épreuve porte sur la partie (histoire ou géographie) n'ayant pas fait l'objet de la première épreuve d'admission.

L'épreuve prend appui sur un dossier fourni par le jury. Le dossier est constitué de documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, d'extraits de manuels, de productions d'élèves, et présente une situation d'enseignement en collège ou en lycée.

Le candidat en propose une analyse. Son exposé est suivi d'un entretien avec le jury, au cours duquel il est conduit à justifier ses choix didactiques et pédagogiques.

L'entretien permet aussi d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (présentation du dossier : trente minutes ; entretien : trente minutes) ; coefficient 2.

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission est constitué par trois grandes questions d'histoire et trois grandes questions de géographie articulées aux programmes scolaires. Il est périodiquement révisé et publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

• **Concours du CAPLP section Lettres Histoire-Géographie** (concours externe, le concours interne et le troisième concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel)

- [Arrêté du 19 avril 2013](#)

Extrait (PLP Lettres-Histoire) :

Le concours se divise en deux étapes qui visent à évaluer les capacités disciplinaires, scientifiques et professionnelles des candidats.

Les épreuves d'admissibilité (écrit)

Lettres

Commentaire d'un texte littéraire + traitement d'une question de grammaire

Histoire-Géographie

Composition d'un sujet d'histoire ou de géographie

Commentaire d'un document dans la discipline n'ayant pas fait l'objet de la composition

Les épreuves d'admission (oral)

Épreuve de mise en situation professionnelle :

Lettres : explication d'un texte + étude d'un point de langue

Histoire-Géographie : leçon sur un sujet d'histoire et géographie

Épreuve d'entretien à partir d'un dossier :

Lettres : étude d'une séquence d'enseignement

Histoire-Géographie : traitement professionnel d'un corpus de documents d'histoire ou de géographie dans le but d'une utilisation pédagogique.

Sites officiels à consulter

- [Portail national Histoire-Géographie-Education civique, rubrique Examens et concours.](#)
- [Publinet concours enseignants du second degré](#)
- [Site officiel Sujets et rapports des jurys des concours du second degré \(Ministère de l'Education nationale\).](#)
- [Ministère de l'Education nationale, Textes officiels de référence sur les concours de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré](#)
- [Ministère de l'Education nationale, données statistiques de la session 2014 et de la session exceptionnelle.](#)

Illustration : <http://espe.univ-corse.fr/>